

PERSONNEL
PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 059-265901223-20240710-24_053-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-053

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 23 septembre 2024.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme Virginie WIART.

La Ville de Cambrai est engagée dans le Programme de Réussite Éducative (PRE). Il s'adresse à des enfants et adolescents de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité et à leur famille.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai assure la gestion financière de ce dispositif.

À la date du 30 avril 2023, l'agent employé par le CCAS de Cambrai, a quitté ses fonctions de coordinateur du PRE.

À la date du 1^{er} mai 2023, un agent employé par la Ville de Cambrai, a repris les fonctions de l'intéressé.

Par conséquent, il convient de signer une convention de mise à disposition de personnel avec le CCAS de Cambrai afin qu'il prenne en charge les frais inhérents à la fonction de coordinateur du PRE.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2024.

Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

- **D'acter la mise à disposition d'un agent de la Ville de Cambrai.**
- **D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer la convention de mise à disposition de personnel.**
- **De dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de l'exercice en cours.**

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 059-265901223-20240710-24_053-DE



Fait et délibéré les jours

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

